

Séance du 23/05/2019	Délibération n° 2019/24 – p2/2
Objet : SIPPAREC – adhésion au groupement de commande du marché électricité	
Nomenclature de télétransmission : 5.7.6 intérêt communautaire	

**Le Comité,**

Vu la directive européenne n° 2003/54/CE du 26 juin 2003 concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la commande publique,  
Vu la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité modifiée,  
Vu la délibération du Comité syndical du Sipperec n° 2004-02-09 en date du 12 février 2004 approuvant l'acte constitutif du groupement de commandes d'électricité du Sipperec,  
Vu l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité,  
Considérant l'intérêt d'INFOCOM'94 d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité pour ses besoins propres,  
Après avoir entendu le Président dans son rapport,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité**

**Article 1 :** approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et des services associés.

**Article 2 :** autorise le Président à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

**Article 3 :** les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Fait à La Varenne, le 23 mai 2019

Le Président  
Alain GUETROT



**ACTE CERTIFIÉ EXECUTOIRE**  
Transmission en Préfecture  
Le : 27 05 2019  
Publié ou notifié  
Le : 28 05 2019

Pour le Président et par Délégation  
Le Directeur Général des Services



Olivier FOUQUEAU



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 23/05/2019	Délibération n° 2019/24 – p1/2
Objet : SIPPEREC – Adhésion au groupement de commande du marché électricité	
Nomenclature de télétransmission : 5.7.6 intérêt communautaire	

Nombre de membres : L'an deux mil dix-neuf,  
En exercice : 34 Le vingt-trois mai à vingt heures,  
Présents : 14  
Votants : 18 Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 16 mai, le Comité syndical du Syndicat mixte du Secteur Central du Val-de-Marne, à nouveau convoqué le seize mai 2019 pour le vingt-trois mai, s'est réuni en session ordinaire, au quatre-vingt-douze boulevard de la Marne, sous la présidence de Monsieur Alain GUETROT, Maire-Adjoint de Saint-Maurice et Président du Syndicat et peut délibérer valablement sans condition de quorum conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.  
Procurations : 4

Sont présents :

Richard DELLA MUSSIA, Joël PESSAQUE, Jean-Raphaël SESSA, Muguet NGOMBE, Régine LANGLOIS, Pierre BORNE, Christophe LINI, Pierre JUNILLON, Alain GUETROT, Anne-Marie BOURDINAUD, Patrick GIVON, Christian FOSSEYEU, Michel CLERGEOT, Claudia MARSIGLIO

Sont représentés :

Serge FRANCESCHI a donné pouvoir à Alain GUETROT  
Philippe FRANCINI a donné pouvoir à Pierre JUNILLON  
Corinne POIGNANT a donné pouvoir à Christophe LINI  
Jean-Daniel AMSLER a donné pouvoir à Anne-Marie BOURDINAUD

Sont absents excusés :

Marie CURIE, Evelyne BAUMONT, Jacques DRIESCH, Emile JOSSELYN, Sabine PATOUX, Romain BLONDEL, Sylvain AUBERT, Stéphane CHAULIEU, Philippe FISCHER, Florence TORRECILLA, Christophe IPPOLITO, Philippe SAJHAU, Gilles MATHIEU, Henri PETTENI, Carole DRAI, Benoît WOSSMER

**Alain GUETROT, Président, expose au comité ce qui suit :**

Le marché conclu fin 2018 l'a été pour une durée de 2 ans pour être en phase avec le calendrier du SIPPEREC qui procèdera au sourcing de son prochain marché en septembre/octobre 2019.

Il est proposé d'adhérer au groupement de commande « électricité » pour s'inscrire dans le nouveau marché à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 (sachant que le SIPPEREC ne facture pas l'adhésion tant que le marché n'est pas utilisé par la collectivité).